



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2936

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Collonges au Mont d'Or - Caluire et Cuire

objet : Pont Paul Bocuse - Réparation et remise en peinture de l'ouvrage - Individualisation de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2936**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Collonges au Mont d'Or - Caluire et Cuire

objet : **Pont Paul Bocuse - Réparation et remise en peinture de l'ouvrage - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Collonges au Mont d'or - Pont Paul Bocuse fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Le pont Paul Bocuse, construit en 1953 est situé sur les communes de Collonges au Mont d'or et Caluire et Cuire, il relie la RD 51 en rive droite à la RD 433 en rive gauche. Il franchit la Saône et permet le passage des bateaux au niveau de la travée centrale. L'ouvrage fait environ 212 m de long et 9 m de large et est composé de 3 travées. Il permet le passage double sens 2 x 1 voie Collonges au Mont d'Or-Caluire et Cuire.

Cet ouvrage, de type pont mixte à poutrelles métalliques, a été intégré au patrimoine des ouvrages d'art de la Métropole de Lyon le 1^{er} janvier 2015.

L'état de santé de cet ouvrage est classé 2E selon la classification Image de la qualité des ouvrages d'art (IQOA) : la structure porteuse présente des défauts mineurs mais dont les désordres peuvent se développer rapidement et dont les équipements présentent des défauts.

Dans le cas présent, les désordres recensés sont les suivants :

- structure de l'ouvrage : la dalle béton armé du tablier présente en sous face (intrados) des éclats avec aciers apparents oxydés entraînant des pertes de section. Ce phénomène se produit également au niveau de l'about de dalle, dont le profilé métallique est fortement corrodé avec un feuilletage et des pertes de matière. La structure métallique de l'ouvrage présente un écaillage généralisé de la protection anticorrosion et de la peinture et des zones ponctuelles oxydées,

- superstructure de l'ouvrage : La peinture et la protection anticorrosion des garde-corps et des lisses de parapets sont également en mauvais état avec des piqûres de corrosion généralisée.

II - Objectifs principaux du projet

La présente opération consiste en la réalisation des travaux de réparation de l'ouvrage et en la remise en peinture de sa structure métallique et de ses équipements :

- installation des échafaudages et des plateformes d'accès (en conservant le gabarit de passage prescrit par Voies navigables de France -VNF-),
- mise en place du dispositif de confinement étanche pour la protection de l'environnement (présence de plomb dans les peintures),
- décapage par sablage de la structure métallique du tablier,
- décapage des gardes corps et des lisses de parapets (au niveau du quai Clémenceau),
- application de la protection anticorrosion et de la couche de finition,
- renforcement de la structure métallique (remplacement de certains éléments et ajout de plaques métalliques),

- réparation des bétons en intrados du tablier et de la poutre d'about de la culée rive droite,
- assainissement des piles,
- dépose des passerelles de visite.

III - Description du projet

Afin de pouvoir accéder à la charpente métallique, les travaux de décapage et de remise en peinture nécessiteront la mise en place d'un échafaudage et d'un plancher jointif sous l'ouvrage. La présence de plomb dans la peinture impose des précautions particulières pour la protection des travailleurs et de l'environnement. La mise en place de bâche autour de l'échafaudage permettra de réaliser un confinement étanche qui sera mis en dépression par rapport à l'extérieur à l'aide d'extracteurs d'air équipés de filtres. Ce confinement permettra d'obtenir un espace de travail étanche et d'éviter tout rejet dans le milieu naturel.

Vient s'ajouter à ces contraintes réglementaires liées à la présence de plomb, des prescriptions de VNF vis-à-vis de la passe navigable de la travée centrale (arche marinière) pour laquelle un rectangle de navigation (gabarit de passage) doit être maintenu en permanence. Contrairement à la travée centrale où le confinement pourra rester en place sans restriction, un phasage spécifique du confinement par demi-travée devra être prévu.

La durée prévisionnelle globale du chantier est estimée à 6 mois avec un démarrage prévu en avril 2019. En journée la circulation double sens des véhicules sera maintenue. Des fermetures ponctuelles de nuits de l'ouvrage seront à prévoir pour la livraison, l'installation de l'ensemble échafaudage/confinement et pour son déplacement en fonction de l'avancement et du phasage des travaux. Côté modes actifs un cheminement piétons sera conservé pour permettre la traversée de l'ouvrage.

L'autorisation de programme prévisionnelle nécessaire pour financer les travaux du projet de réparation et de remise en peinture du pont Paul Bocuse à Collonges au Mont d'Or est de 2 000 000€ en dépenses au budget principal, répartie comme suit :

- travaux de décapage et de remise en peinture complète de l'ouvrage (y compris échafaudage et confinement) : 1 650 000 €,
- travaux de réparation du tablier en béton armé et de la structure métallique : 280 000 €,
- frais de maîtrise d'ouvrage (coordination sécurité et protection de la santé -CSPS-) : 70 000 €.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 2 000 000 € en dépenses pour les travaux de réparation et de remise en peinture du pont Paul Bocuse de l'opération Collonges au Mont d'or - Pont Paul Bocuse ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des travaux de réparation du pont Paul Bocuse dans le cadre du projet Collonges au Mont d'Or - Pont Paul Bocuse dont le montant global est estimé à 2 000 000€.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art, pour un montant de 2 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 400 000 € en 2019,
- 600 000 € en 2020,

sur l'opération n° OP12O5611.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.